



SAINT-CLÉMENT  
SUR-DURANCE

Commune de Saint Clément Sur Durance  
Arrondissement de Briançon

**DELIBERATION N°2023-D-035  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Hautes-Alpes  
le département

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11  
EN EXERCICE : 11  
VOTANTS : 10  
PRESENTS : 7  
ABSENTS : 4

Envoyé en préfecture le 31/10/2023  
Reçu en préfecture le 31/10/2023  
Publié le  
ID : 005-210501342-20231020-2023\_D\_35-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 20 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLEMENT SUR DURANCE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERARD Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : Renaud BLANC, Geneviève MAURE, Patrick DELAVACHERIE, Bruno JILBERT, Aurélie CHICO, Geneviève GRANET,

Étaient absents : Raphaël LAURES, Paul Emile LARDY (a donné procuration à JL BERARD) Anne DELCROIX (a donné procuration à Patrick DELAVACHERIE), Roland BERNAUDON (a donné procuration à Geneviève GRANET)

Date de la convocation : 12/10/2023  
Secrétaire de séance : Bruno JILBERT

**Objet : demandes de subventions, plan de financement pour les travaux de mise en conformité du captage de Bel Pinet**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que les travaux de mise en conformité du captage de Bel Pinet peuvent être envisagés, et propose de demander des subventions selon le plan de financement suivant.

mise en conformité du captage de Bel Pinet				
Dépenses			Recettes	
Travaux	MONTANT HT	MONTANT TTC	ORGANISME	MONTANT HT
TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU CAPTAGE D'EAU POTABLE DE BEL PINET	63 285.00 €	75 942.00 €	DETR 30%	18 985.50 €
			DEPARTEMENT Hautes Alpes 50%	31 642.50 €
TOTAL DES DEPENSES			Autofinancement 30%	12 657.00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

**APPROUVE** le projet et son contenu,  
**APPROUVE** le plan de financement de l'opération,  
**AUTORISE** Le Maire à faire les demandes auprès de l'état et du Département des Hautes Alpes et de les informer de toute modification des éléments mentionnés  
**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jean Louis BERARD

